

Ordonnance Souveraine n° 4.589 du 19 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Marie-Claire PILLITTERI-AMET,	} Employées en Notre Palais
Chantal REMOND.	
MM. Alain MENDONCA,	} Employés en Notre Palais
Graziano RESCIGNO,	
Ludovic VALLAT.	

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille treize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
